**SUCCESSION**

**LISTE DES PIECES ET INFORMATIONS A FOURNIR POUR L’OUVERTURE D’UNE SUCCESSION**

 **I-/ Les documents permettant de déterminer qui sont les héritiers :**

**A°) En ce qui concerne le défunt :**

- l’extrait d’acte de décès ;

- l’original du livret de famille (et non des copies) ;

- le testament laissé par le défunt

- Si le défunt était marié :

• le contrat de mariage

• les modificatifs apportés au régime matrimonial le cas échéant ;

• la donation entre époux.

- Si le défunt était divorcé ou séparé de corps :

• le jugement de divorce ou le jugement de séparation de corps

- Si le défunt était pacsé :

• la convention de PACS et récépissé de dépôt au greffe ou à la mairie

• récépissé de dépôt au greffe ou à la mairie

**B°) En ce qui concerne les héritiers :**

- l’original des livrets de famille (et non des copies) ;

- le contrat de mariage,

- convention de pacs

- jugement de divorce ou de séparation de corps

- pièce d’identité

**II-/ Les éléments permettant d’établir le patrimoine du défunt :**

**A°) Actif :**

- la déclaration d’impôt sur le revenu (et non l’avis d’imposition) qui fait apparaître la liste des organismes de retraite … (en bas de la page n°2),

- la liste des banques dans lesquelles le défunt ou le conjoint survivant ont des comptes bancaires personnels et joints ou des comptes de placement ;

- les contrats d’assurance-vie, d’assurance-décès ;

- la liste des organismes qui versaient des pensions et retraites ;

- En cas d’immeubles (maison, appartement, terrains …) : les titres de propriété, et éventuellement les coordonnées du syndic de copropriété ;

- la copie des contrats de location, le montant des loyers et les coordonnées du gestionnaire (si les immeubles étaient loués) ;

- la liste intégrale des donations consenties par le défunt et les copies des actes le cas échéant (déclaration de dons manuels aux impôts …) ;

- la carte grise des véhicules ;

- Statuts de sociétés dans lesquelles le défunt ou le conjoint survivant ont des parts sociales et les coordonnées du comptable ;

**B°) Passif :**

- Les avis d’imposition (Impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d’habitation)

- Les frais de dernière maladie

- Les frais funéraires

- Les loyers si le défunt était locataire

- Les charges de copropriété

- Liste des emprunts et cautions

- Le défunt bénéficiait-il d’aides sociales (versées par la MSA, CARSAT, Conseil Général …) ?

- Les pièces justificatives de toutes autres dettes du défunt

**C°) Si le défunt était marié :**

* 1. - Liste des biens propres des époux • L’acte de partage des successions recueillies par les époux
	2. • La copie des déclarations de successions recueillies par les époux (nom et adresse du notaire les ayant réglées)
	3. • La copie des donations recueillies pendant le mariage,
	4. • La liste des travaux payés par la communauté et portant sur les biens propres.

(si les époux étaient mariés sous un régime communautaire, on appelle « biens propres » les biens acquis avant le mariage ou reçus par donation et succession pendant le mariage.)